

**RÉACTIVATION
GRATUITE**

- Carte SIM illico
- Carte SIM HELIM Nomade
- Compte HELIM fixe

Radiographie du cabinet Ahoomey-zunu 2 P 2 Un Ministre dans les meilleurs délais pour la Santé



**WEEK-END
K'DO**

Tapez vite **887*1*7#** et profitez des appels illimités le dimanche

Avantage : 0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du dimanche.

(Coût de souscription : 500F)

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112



RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !



LE

LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0139 du jeudi 19 Septembre 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

A présent les actes

Le 25 juillet dernier les togolais en âge de voter sont allés aux urnes pour choisir enfin leurs représentants à l'Assemblée Nationale. L'une des conséquences de cet acte citoyen et éminemment politique, est la démission de l'ensemble du gouvernement pour donner lieu à la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale en conformité avec les aspirations profondes du peuple exprimées à travers les urnes. Une majorité s'est dégagée et il revient à cette majorité de gouverner comme le veut bien la tradition républicaine. Le chef de l'Etat à qui le peuple a fait confiance a choisi la continuité en reconduisant au poste de Premier Ministre Ahoomey-zunu appuyé d'une équipe gouvernementale de 26 membres.

Le nouveau gouvernement vient d'obtenir des élus du peuple, le quitus après une déclaration de politique générale comme le veut la constitution. La voie est désormais balisée pour les uns et les autres afin que soit traduit dans les faits ce que d'aucuns ont qualifié de catalogue de bonnes intentions.

Après une campagne électorale et la déclaration de politique générale essentiellement axées sur le verbe, l'heure est à présent au concret, il s'agit de passer des paroles aux actes. Pas d'état de grâce les attentes sont énormes, il faut retrousser les manches et le peuple attend pour juger à la fin. ■

La Rédaction

Déclaration de politique générale



Ça passe pour Ahoomey-Zunu L'action du nouveau gouvernement concentrée autour de 4 grands axes

P 3 à 7



**Dahuku
PERE** pourra
siéger à
l'Assemblée
Nationale

P 2



**Le groupe
parlementaire
ANC/ADDI** désormais
une réalité

P 2

Le groupe parlementaire ANC/ADDI désormais une réalité



C'est le premier élément qui a attiré l'attention des uns et des autres hier à l'Assemblée Nationale lors du passage du Premier Ministre Ahoomey-Zunu devant les députés pour son discours de politique générale. Devant les élus du Collectif Sauvons le Togo on pouvait lire ANC/ADDI au lieu de CST comme on avait pu le constater pendant la session de droit qui a duré 15 jours. Le groupe parlementaire ANC/ADDI est né, ce que confirmera plus tard le président de l'Assemblée Nationale qui a annoncé dans la foulée l'existence de deux groupes parlementaires pour la 5e législature notamment le Groupe parlementaire UNIR et le Groupe parlementaire ANC/ADDI.

Il faut rappeler que l'article 8 du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale a fixé au 1/10e le nombre de députés qu'il faut pour constituer un groupe parlementaire. Avec 62 députés pour UNIR et 19 députés pour le Collectif Sauvons le Togo, il est clair qu'on s'acheminait vers la constitution de deux groupes parlementaires pour cette 5e législature en attendant d'éventuels

jeux d'alliance entre l'UFC(3 députés) et la Coalition Arc-en-ciel(6 députés). Pour l'instant, on retient simplement deux groupes parlementaires, à savoir le groupe parlementaire UNIR présidé par Christophe Tchao Padoumhekou et le groupe parlementaire ANC présidé par Me Isabelle AMEGANVI. La grande surprise vient surtout de la dénomination du second groupe parlementaire notamment ANC/ADDI. Ce qui était considéré comme une rumeur née de l'imagination fertile de la presse est devenu une réalité. Il y aura pas de groupe parlementaire CST composé de plusieurs associations et partis politiques. ADDI et surtout l'ANC se sont tout simplement débarrassés du Collectif Sauvons le Togo avec laquelle ils sont allés aux dernières législatives. L'implosion annoncée et tant redoutée du CST est désormais effective avec la création du groupe parlementaire ANC/ADDI. Les cris de détresse et les dénonciations d'AgbeyoméKpdjo et les autres partenaires du CST n'auront pas suffi à arrêter l'ANC dans son projet de faire cavalier seul après avoir bénéficié du labeur de tous. En attendant que la cour constitutionnelle se prononce sur la légalité d'un groupe parlementaire ANC/ADDI, il faut tout simplement dire cet acte est lourd de conséquences politiques. C'est sans doute la fin du Collectif Sauvons le Togo qui il faut le reconnaître a échoué dans son projet de rassemblement de toute l'opposition, que de temps perdu pour rien. Et l'union de l'opposition tant prêchée par certains demeure un rêve voire une utopie. ■

Dick Mensah

Dahuku PERE pourra siéger à l'Assemblée Nationale



Plusieurs députés élus ne pourront pas siéger à l'Assemblée Nationale pour des raisons d'incompatibilité. Il en est ainsi pour certains membres du gouvernement reconduits et aussi certains directeurs généraux de sociétés. C'est ainsi que PEKEMSSI Koudjougou le Directeur Général de la LONATO a présenté sa démission permettant ainsi à Dahuku PERE ancien Président de l'Assemblée de la première législature sous la 4e République de pouvoir siéger. Classé 4e sur la liste dans Blitta le président nationale va ainsi retrouver l'hémicycle mais sous la bannière UNIR. Il faut rappeler le positionnement de DAHUKU PERE sur la liste UNIR avait provoqué un tollé général dans la mesure celui-ci était à la tête d'autre parti politique l'Alliance créé après son exclusion du RPT en 2002. Tout porte à croire que, ce que l'homme politique aspirait pour le RPT et qui lui a valu une exclusion, il l'a enfin retrouvé avec UNIR créée seulement en 2012. C'est tout simplement le retour de l'enfant prodige. ■

PF

Radiographie du cabinet Ahoomey-zunu 2 Un Ministre dans les meilleurs délais pour la Santé

C'est une équipe de 25 ministres qui accompagne désormais Ahoomey-zunu dans la mise en œuvre de son programme en quatre points présenté hier à l'Assemblée Nationale. L'annonce de l'équipe avait été rendu publique après plusieurs jours d'attente. Au-delà de la réduction des portefeuilles ministériels, on note bien d'autres aspects qui captent les attentions. On pourra citer entre autre le rattachement provisoire du ministère de la santé à la primature. Répondant aux questions des députés lors de son passage à l'Assemblée Nationale, le chef du gouvernement a rassurer les uns et les autres que le département de la santé trouvera dans les meilleurs délais un preneur. Mais pour ce qui du ministère du tourisme qui ne figure pas également dans le dernier gouvernement, tout porte à croire que ce dernier est supprimé mais d'autres dispositions seront prise pour la gestion du secteur touristique au Togo.

Autre fait marquant dans le nouveau gouvernement, c'est l'arrivée à la tête du ministère de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique d'une femme en la personne de ANATE Kouméalo, c'est une femme Angele AMOUZOU-DJAKA à qui le ministère des sport et des loisirs a été

confié.

Sur le plan politique on peut dire que l'accord RPT/UFC conclu en 2010 est toujours d'actualité avec la présence du parti de Gilchrist OLYMPIO au gouvernement avec trois portefeuilles ministériel notamment le Ministère de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration occupé par l'ex ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Elliot OHIN, HamadouBrim BOURAIMA-DIABACTE conserve son portefeuille de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle auquel on a ajouté l'industrie. Le nouvel entrant André JOHNSON lui s'occupe du Ministère de l'environnement et des Ressources forestières.

Le chef de l'Etat s'est séparé de deux de ses conseillers diplomatique notamment Robert Dussey et Koffi Essaw respectivement Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération et Ministre de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République. Entre autres nouveautés, c'est le Ministère des droits de l'Homme et de Consolidation de la Démocratie qui s'occupera de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR.

Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire change de maître avec l'arrivée de

Florent MAGANAWÉ. Même son de cloche au niveau du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale désormais occupé par John Siabi Kwamé-Kouma AGLO.

Pour le reste c'est le statu quo avec un Adji Oteth AYASSOR à l'économie et aux finances,

Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes :

Mme Sidemehou TOMEGA-H DOGBE

Le seul représentant de la Convergence Patriotique Panafricaine CPP M. Octave Nicoué BROOHEM se charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales :

M. Gilbert BAWARA

Ministre des Mines et de l'Energie:

M. Dammipi NOUPOKOU

Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation :

Mme Dédé Ahoéfa EKOUE

Ministre des Postes et de l'Economie Numérique :

Mme Cina LAWSON

Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile :

Col. Damehame YARK. ■

Fab



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Déclaration de politique générale : Ça passe pour Ahoomey-Zunu L'action du nouveau gouvernement concentrée autour de 4 grands axes

L'alinéa 2 de l'article 78 de la constitution togolaise stipule qu'avant son entrée en fonction, le Premier Ministre présente devant l'Assemblée Nationale le programme d'action de son gouvernement. Cette exigence constitutionnelle a été respectée mercredi dernier, soit 24 heures après la proclamation de la composition du gouvernement. Devant environ 71 députés toutes tendances confondues, Ahoomey-Zunu s'est livré à cet exercice qui consiste à présenter à travers un discours, l'essentiel des actions à mener durant les prochains mois.

Au terme de cette présentation, il est à noter que le chef du gouvernement ne s'est trop écarté de sa feuille de route à lui confiée par le chef de l'Etat lors de sa première nomination au poste de Premier Ministre en juillet 2012. Pour l'essentiel, on retiendra que l'action du gouvernement durant les prochaines semaines sera concentrée sur quatre axes majeurs. Il s'agit pour reprendre les termes du Premier Ministre, d'intensifier les actions déjà engagées dans les secteurs sociaux prioritaires avec en toile de fond la santé, l'éducation, l'emploi, l'eau et l'assainissement.



Le Gouvernement devant le Parlement

Le cabinet Ahoomey-zunu réalisera également à consolider les bases d'une croissance économique inclusive avec à la clé, la

développement équilibré de nos régions sans oublier les réformes constitutionnelles et institutionnelles. La politique étrangère sera également d'actualité durant cette gouvernance. Voilà les différents éléments convaincants qui ont forcé la majorité des députés présents à donner le quitus à l'équipe gouvernementale ceci bien évidemment après un débat très riche et varié qui a permis au Premier Ministre d'éclairer d'avantage certains aspects de sa feuille de route. 54 députés ont dit oui contre 19 qui se sont opposés et une abstention. ■

P. Fabrice

Voici les quatre grands axes de la gouvernance Ahoomey-zunu 2

I-INTENSIFIER LES ACTIONS DEJA ENGAGEES DANS LES SECTEURS SOCIAUX PRIORITAIRES

Durant les mois qui viennent de s'écouler, le Gouvernement s'est efforcé d'engager des actions concrètes afin qu'un plus grand nombre de citoyens puisse accéder à de meilleures conditions de vie.

Nous devons impérativement garder ce cap au cours des prochains mois en consolidant les récents acquis en matière de santé, d'éducation, de création d'emplois et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Santé

Condition indispensable à la croissance et facteur essentiel d'équilibre social, la santé est un droit fondamental pour chaque citoyen. C'est à juste titre que le Gouvernement a pris l'option de centrer ses interventions sur la prévention, le renforcement de l'offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire national, l'équité et l'accessibilité des soins pour tous, sans oublier l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires. Dans ce domaine, faut-il le rappeler, des progrès substantiels ont été réalisés.

En effet, entre 2012 et 2013, le budget global de la santé est passé de 1 3,8 milliards à 20,4 milliards de francs CFA. Cette augmentation substantielle des ressources financières a permis, entre autres, de construire et de rénover des structures de santé et des formations sanitaires sur l'ensemble du territoire national, ce qui fait qu'aujourd'hui, 60% de nos populations sont à moins de 4 km d'une formation sanitaire, contre 5 km il n'y a pas longtemps. L'accès aux soins pour tous a été par ailleurs considérablement renforcé, grâce aux cliniques mobiles rendues disponibles dans de nombreuses localités rurales.

La qualité des équipements sanitaires s'est nettement améliorée dans les centres de santé, à la faveur, notamment, de la mise en œuvre des projets Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement s'attache avec succès à augmenter les moyens humains à travers une meilleure répartition et une amélioration du niveau de qualification des personnels de santé.

Tous ces efforts qui ont débouché sur des résultats tangibles n'ont malheureusement pas mis le secteur de la santé à l'abri des soubresauts. Les mouvements sociaux récurrents que nous avons enregistrés dans les hôpitaux et centres de santé interpellent le Gouvernement et doivent l'inciter à redoubler d'ardeur.

C'est pourquoi, dans tous les domaines, les actions du Gouvernement seront intensifiées, dans le but de faciliter davantage l'accès aux soins de qualité pour tous. La priorité sera accordée à la protection de la santé de la mère dans la droite ligne de la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMA). Depuis 2012, l'acquisition de 21.000 kits de césarienne a permis d'améliorer considérablement les conditions d'accouchement dans nos hôpitaux et centres de santé.

Aujourd'hui plus de 60 % de femmes bénéficient de l'assistance de personnel qualifié pendant l'accouchement. Notre objectif est désormais de porter ce chiffre au-delà de 73 % durant les prochaines années. Améliorer davantage le plateau technique dans les centres de santé, amplifier les campagnes de lutte contre le sida et contre le paludisme pour réduire les taux de morbidité et de mortalité dus à ces

maladies ; tels sont les axes principaux de notre action en matière de santé.

Bien entendu, des efforts plus soutenus seront également déployés pour la consolidation des programmes de lutte contre les maladies chroniques à soins coûteux, comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies rénales et la drépanocytose.

Les efforts consentis pour le renforcement du système de santé produiront leurs pleins effets grâce à notre politique de mise à disposition d'agents de santé qualifiés, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, en particulier dans les zones éloignées ou difficiles d'accès. L'Etat veillera particulièrement à ce que toutes les nouvelles réalisations d'infrastructures sanitaires soient en priorité destinées aux régions et districts sanitaires nouvellement créés et aux zones défavorisées.

Education

Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs

Pour ce qui est du secteur de l'Education, entre 2011 et 2013, les investissements ont connu une nette augmentation, passant de 82 milliards à près de 110 milliards de FCFA, ce qui correspond à une augmentation de 32% sur deux exercices budgétaires.

Ces ressources financières additionnelles ont permis, entre autres, de poursuivre le programme de gratuité des frais scolaires au primaire et la transformation progressive des écoles, collèges et lycées d'initiative locale en établissements publics. Ce programme a entraîné, comme chacun le sait, une hausse exponentielle du taux de scolarisation dans notre pays. Malheureusement, le malaise qui frappe le

secteur de l'éducation fait aujourd'hui l'objet d'un constat unanime. En dépit des efforts qui sont déployés, ce secteur est sujet à de réelles difficultés que le Gouvernement s'emploie à résorber. A cela s'ajoute la faible intégration des modèles alternatifs d'éducation qui constituent pourtant une forte demande des populations.

Par ailleurs, l'offre de formation technique et professionnelle ne coïncide pas pour l'heure avec les besoins du marché de l'emploi.

L'enseignement supérieur continue de produire beaucoup de diplômés non compétitifs sur le marché du travail. La situation dans le secteur éducatif appelle donc une thérapie de choc.

Le Gouvernement s'y attèlera sans délai. Mais il importe, au préalable, de repenser l'école, en recadrant ses objectifs, en réformant ses contenus pédagogiques, en rationalisant les moyens humains et financiers mis à disposition et, enfin, en assurant une meilleure cohérence dans son pilotage.

Une des pistes de réflexion les plus porteuses consistera à concevoir un cadre d'action qui assurera, sur une base pérenne, le renforcement des matériels pédagogiques et scientifiques, l'optimisation de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (Tic) dans les programmes d'enseignement.

La carte de la formation technique et professionnelle sera aussi révisée, avec la création de grands centres de formation professionnelle spécialisés, au sein des pôles régionaux de développement, en partenariat avec le secteur privé.

Mesdames et Messieurs,

Les quatre grands axes de la gouvernance Ahoomey-zunu 2 (suite)

Tout comme la santé, l'éducation est un enjeu national. C'est pour cette raison que nous accordons une importance particulière aux Grandes Assises de l'Education et de la Santé dont les préparatifs sont très avancés et qui se tiendront dans les jours à venir. Le Gouvernement sera très attentif aux recommandations qui en sortiront. Il effectuera les ajustements nécessaires en prenant en compte les vues des différentes parties prenantes.

En attendant les conclusions des Grandes Assises de l'Education et de la Santé, le Gouvernement maintiendra et renforcera les investissements conséquents prévus pour le développement des infrastructures éducatives et sanitaires.

Pour réussir son action dans ces deux secteurs-clés, le Gouvernement compte utiliser à bon escient, l'outil que constitue le dialogue social. Que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la santé, le Gouvernement a besoin d'interlocuteurs responsables. Il mettra donc tout en œuvre pour renforcer la qualité du dialogue social afin d'en faire un outil efficace pour la recherche de solutions durables aux problèmes rencontrés dans les secteurs sociaux prioritaires et pour une amélioration rationnelle des conditions d'emploi et de travail.

Emploi des jeunes

Il est évident que l'éducation n'atteindra

pas ses objectifs, quelle que soit sa qualité, si le jeune auquel elle a été dispensée ne trouve pas à sa sortie de l'université ou des centres de formation, une porte d'entrée dans le monde du travail.

Nous sommes pleinement conscients de cette réalité. C'est pourquoi le Gouvernement a choisi d'accompagner les jeunes dans cette phase critique de la vie, à travers de nombreux programmes tels que le Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche(AIDE), le Programme de promotion de volontariat national (PROVONAT), le Programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans(PAIPJA) qui facilitent le montage et la mise en œuvre de leurs projets, avec l'objectif de développer leur employabilité en leur offrant près de 3500 emplois par an.

Les résultats obtenus dans ce domaine sont très encourageants. Sur la période 2008-2012, plus de 50 milliards ont été mobilisés et ont permis au Gouvernement de lancer une quinzaine de programmes en vue d'apporter des réponses concrètes à la frange vulnérable de la société que constitue la jeunesse.

Le Gouvernement poursuivra donc ses efforts afin que les programmes de promotion de l'emploi des jeunes atteignent pleinement leurs objectifs.

C'est également à travers la relance des activités économiques, et le soutien au



Les Députés votant pour le programme

développement d'entreprises privées performantes à haute intensité de main d'œuvre, dans les secteurs des travaux publics, de la confection, du tourisme, de l'agriculture et des services, que nous assurerons une création massive d'emplois.

Nos priorités seront centrées, non seulement, sur les jeunes mais aussi sur les femmes, acteurs du développement, forces motrices de changements et cibles principales des politiques sociales, et également sur le monde rural, pour en faire un véritable centre d'impulsion de la

croissance.

Nous avons l'intime conviction que notre décollage économique dépendra de nos capacités à stimuler l'activité des femmes dans le secteur informel, la production et la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche artisanale. C'est en facilitant leur accès aux facteurs de production et aux ressources financières que leurs activités seront dynamisées. C'est pourquoi le gouvernement continuera à s'investir pleinement dans les programmes qui ont déjà donné des résultats appréciables.

AVIS DE RECRUTEMENT

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Cabinet KELISSE CONSEILS recrute pour une ferme avicole, des personnes qualifiées pour occuper les postes suivants :

POSTES	RESPONSABILITES	PROFILS ET QUALIFICATION
Directeur administratif et financier	Gérer les finances et les dossiers administratifs de la ferme	- 30 ans minimum - BAC + 5 en finance-comptabilité, gestion ou diplôme équivalent - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office, de SAARI
Directeur des approvisionnements	Contrôler et gérer les circuits d'approvisionnement de la ferme	- 30 ans minimum - BAC + 5 en gestion en ou diplôme équivalent - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office, de SAARI
Directeur commercial	Gérer les relations commerciales de la ferme avec sa clientèle	- 30 ans minimum - BAC + 4 en marketing ou diplôme équivalent - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office
Directeur des ressources humaines	Gérer les relations avec le personnel de la ferme	- 30 ans minimum - BAC + 4 en gestion des ressources humaines ou diplôme équivalent - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office
Directeur industriel et technique	Assurer la maintenance des équipements de la ferme	- 30 ans minimum - BAC + 4 en génie électrique ou diplôme équivalent - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office
Secrétaire de direction	Assurer le secrétariat de la ferme	- 25 ans minimum - BAC + 2 en secrétariat de direction, bureautique - 2 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office
Comptable	Assurer la gestion comptable et financière de la ferme	- 25 ans minimum - BAC + 4 en finance-comptabilité / Gestion - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office, de SAARI
Agent commercial	Assurer la gestion de la relation clientèle et la commercialisation des produits de la ferme	- 25 ans minimum - BAC + 2 en action commercial, marketing - 2 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office

Chef couvoir	Contrôler le fonctionnement du couvoir et veiller à la production des poussins.	- 25 ans minimum - BAC (minimum) et formation en production animale - 4 ans d'expériences à un poste similaire
Ouvrier couvoir	Assister le chef couvoir	- 25 ans minimum - BEPC (minimum) et formation en production animale - 2 ans d'expériences à un poste similaire
Chef éleveur	Coordonner et surveiller toutes les activités d'élevage	- 25 ans minimum - BAC (minimum) et formation en production animale - 4 ans d'expériences à un poste similaire
Ouvrier éleveur	Etre au contact des poules : surveillance, alimentation, entretien des locaux	- 25 ans minimum - BEPC (minimum) et formation en production animale - 2 ans d'expériences à un poste similaire
Chef provendier	Assurer la production de la provende	- 25 ans minimum - BAC (minimum) et formation en production animale - 5 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office
Ouvrier provendier	Assister le chef provendier	- 25 ans minimum - BEPC (minimum) et formation en production animale - 2 ans d'expériences à un poste similaire - Maîtrise du pack office
Chauffeurs	Assurer le transport des produits de la ferme et du personnel	- 25 ans minimum - BEPC + permis de conduire catégorie B / C - 3 ans d'expériences à un poste similaire
Agents de sécurité	Veiller à la sécurité de la ferme	- 25 ans minimum - BEPC - 2 ans d'expériences à un poste similaire

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Un curriculum vitae détaillé et actualisé
- Une lettre de motivation
- Une copie des diplômes et attestations de travail
- Une copie de l'acte de naissance
- Une photo d'identité

Les candidats devront déposer leur dossier au Cabinet KELISSE CONSEILS sis au 40, rue du chemin de fer à côté de la pharmacie Santé au plus tard le 30 septembre 2013 à 18h. Le dossier devra porter la mention « titre du poste ». Tél : 22 48 10 74

Les quatre grands axes de la gouvernance Ahoomey-zunu 2 (suite)

Ils'agit :

- du Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) qui a octroyé plus de 4 milliards de FCFA à près de 400 groupements agricoles sous forme de microcrédits ;

- du Projet de soutien aux microprojets communautaires qui a permis de lancer 50 communautés soutenues par un financement évalué à plus de 4,3 milliards de FCFA ;

- du Projet de développement communautaire qui a mobilisé 14 milliards de FCFA et permis ainsi d'aider les communautés démunies à lancer des activités génératrices de revenus.

Au-delà de ces projets, l'une des priorités actuelles du Gouvernement est de permettre aux commerçantes et commerçants sinistrés de Lomé et de Kara, de disposer de nouvelles structures afin de pouvoir relancer dans de meilleures conditions leurs activités économiques.

Eau et Assainissement

Mesdames et Messieurs,

Pour atteindre pleinement notre objectif principal qui est d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, nous nous devons de réduire davantage, dans toutes les localités du Togo, la pénibilité d'accès à l'eau. Il est indispensable que chaque famille togolaise puisse disposer d'un point d'alimentation en eau potable. Cet objectif doit être couplé avec le développement de l'assainissement urbain.

Des ressources importantes ont, du reste, déjà été consacrées au secteur de l'eau et de l'assainissement. De 2009 à ce jour, ce sont au total plus de 75 milliards de FCFA qui ont été investis pour le secteur de l'eau. Ces investissements sont intervenus dans le cadre du Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le Gouvernement entend intensifier les actions engagées au titre de ce plan qui est en cours d'exécution.

La politique en matière d'hydraulique rurale sera résolument axée sur une gestion intégrée et plus efficace des ressources et un accroissement des taux d'accès à l'eau potable.

Dans cette perspective, les programmes d'infrastructures hydrauliques seront renforcés dans les zones les plus défavorisées. Pour réaliser 60% des objectifs des OMD à l'horizon 2015, le gouvernement s'emploiera à atteindre les objectifs qu'il s'est lui-même, fixés, c'est-à-dire créer au moins 2400 nouveaux points d'accès à l'eau potable en milieu rural et 150 nouveaux points d'accès à l'eau potable en milieu semi-rural.

Par ailleurs, pour apporter des réponses durables à l'évacuation des eaux usées de nos villes, le gouvernement entend généraliser l'élaboration de plans-directeurs d'assainissement dans tous les centres urbains. Des solutions globales et structurelles seront engagées pour la gestion des inondations, à travers l'élaboration de plans-directeurs de drainage pour toutes les régions concernées.

Au-delà des inondations, les dispositifs de protection civile, de prévention et de gestion des catastrophes seront également réorganisés et renforcés.

Pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, nous entendons également mieux lutter contre l'occupation anarchique de l'espace et la prolifération des quartiers insalubres.

Une gestion plus rationnelle de l'espace urbain, en cohérence avec le plan national d'aménagement du territoire, permettra d'améliorer les conditions de vie des ménages et d'atténuer progressivement les disparités régionales.

Mesdames et Messieurs,

Les défis sont multiples ! Certains relèvent de questions de survie, au regard de leur acuité et de la précarité dans laquelle elles installent les populations. Ces défis nécessitent donc des mesures urgentes et ciblées. Mais il y a bien d'autres défis. Ceux-ci nécessiteront des solutions structurelles : l'emploi des jeunes, l'accès de tous les citoyens à des services sociaux de base de qualité, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance, l'assainissement des finances publiques, la consolidation des bases d'une croissance forte, durable et inclusive.

II - CONSOLIDER LES BASES D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE

La réalisation d'une croissance inclusive passe par le développement des infrastructures, la relance soutenue du secteur agricole et le renforcement de la bonne gouvernance.

Le Togo a accompli ces dernières années des progrès indéniables en matière d'infrastructures routières. Le Gouvernement entend rester sur cette lancée, tout en veillant à réduire les retards constatés dans l'exécution des travaux et à être plus exigeant sur le contrôle de qualité.

Toutes les cinq régions économiques du Togo sont concernées. Ainsi, en dehors des ouvrages d'art, 275 km de route sont en cours d'exécution dans les différentes régions du pays. Au même moment, dans les perspectives de 2013-2014, le Gouvernement prévoit l'aménagement, la réhabilitation et bitumage de 157,45 km dans la région Maritime, 351 km dans les Plateaux, 48 km dans la Centrale, 86 km dans la Kara et 140 km dans les Savanes, dont les axes Kantè-Tandjoaré, Kouméa-Tcharè-Pya-Soumdina, Atakpamé-Blitta-Aouda, Témédja-Badou y compris la bretelle de Kougnohou, Lomé-Vogan-Anfoin, Tsévié-Tabligbo, Togblécopé-Tsévié.

Le développement de l'économie de proximité nous impose de désenclaver les différentes localités de nos préfectures. Ainsi, jusqu'en 2012, ce sont plus de 2500 km de pistes rurales qui ont été réhabilitées.

Suite à l'évaluation des projets de 50 km et de 30 km de pistes par préfecture, un projet pluriannuel vise à réaliser 700 km par an, soit 3500 km de pistes sur toute l'étendue du territoire pour la période 2013-2017.

Les projets d'entretien de 2000 km de pistes classées seront poursuivis, de même

que les constructions d'ouvrages d'art et de franchissement.

Pour la fin de cette année 2013 et le début de l'année prochaine, le Gouvernement lancera les travaux du projet de pistes dans les zones de production du coton.

Ce projet vise à réhabiliter et à entretenir 900 km de pistes, grâce à un cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque allemande de développement (KfW). De même, les projets intégrés du secteur devraient réaliser quelques 400 km de pistes dans leur zone d'intervention pour l'année 2014.

Les travaux en construction de la nouvelle aérogare de Lomé avancent à bon rythme. Aujourd'hui, le gros œuvre est achevé à près de 80%. La livraison de l'ouvrage est prévue d'ici un an. A terme, l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé, qui accueille de plus en plus de compagnies aériennes, pourra augmenter le nombre annuel de ses passagers, passant ainsi de 500.000 en 2013 à 2 millions dès que les nouvelles structures deviendront opérationnelles.

Ce projet prévoit également l'extension de la zone de frêt avec le quadruplement de sa capacité actuelle, soit de 10.000 à 50.000 tonnes, l'agrandissement du parking avions et la construction d'une seconde voie de dégagement permettant de quitter rapidement la piste.

A la fin des travaux, l'ancienne aérogare sera reconvertie en galerie commerciale et en hôtels.

Dans le domaine des transports, le Togo constitue un hub commercial pour les pays de l'hinterland (Niger, Mali, Burkina Faso). A ce titre, l'expansion des activités du Port autonome de Lomé qui est le débouché maritime naturel pour ces pays, a conduit le Gouvernement à lancer un vaste programme de modernisation. Ce programme comporte la construction du troisième quai dont la fin des travaux est annoncée d'ici la fin de l'année et la construction d'une nouvelle darse.

En matière d'électrification urbaine et rurale, notre pays a commencé à jouir des fruits des multiples investissements engagés pour rendre disponible l'énergie électrique. La stratégie du Gouvernement vise à intensifier l'électrification urbaine et rurale, en facilitant à toutes les couches de la population, l'accès aux services énergétiques de base.

A cet effet, le Gouvernement s'attèlera, d'ici 2015, à sécuriser et à accroître la couverture électrique du pays d'environ 40% et à porter le taux d'électrification rurale à 15%.

Une trentaine de localités, principalement dans les zones d'exploitation minière, sont, d'ores et déjà, raccordées au réseau électrique national en 2012, et plus d'une cinquantaine le seront à la fin de l'année 2013.

Dans les zones urbaines, l'éclairage public joue un grand rôle dans la réduction de l'insécurité au Togo, mais permet surtout de prolonger les activités commerciales le long des rues éclairées.

Le Gouvernement a donc vu juste en

instaurant une redevance pour appuyer les collectivités dans la gestion du réseau de l'éclairage public en vue de pérenniser cette initiative. Le budget d'investissement et d'équipement qui reste d'ailleurs limité, a toutefois permis d'éclairer plusieurs rues et avenues de la capitale Lomé et d'en faire de même, en 2013, pour les villes de Tsévié, d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapaong sur un total de 23 kilomètres.

En plus des villes, toutes les localités rurales électrifiées bénéficient de l'éclairage public.

Comme l'a souligné le Président de la République dans son adresse à la nation, la veille de la fête de l'indépendance de cette année, les déséquilibres économiques entre les régions handicapent le développement harmonieux de notre pays. Fort de ce constat, le Gouvernement a fait de l'inclusion économique un des axes majeurs de ses actions futures.

Le projet de corridor de développement dont la mise en œuvre a été confiée à Togo Invest Corporation, est sans doute l'une des manifestations les plus tangibles de cette détermination à asseoir l'essor du Togo sur l'inclusion économique.

Ce projet prévoit une ligne dorsale de chemin de fer et d'autoroute, reliant Lomé à Cinkassé. Par ce moyen, Le Togo développera chaque région et chaque région développera davantage le Togo. La mise en œuvre effective du projet du corridor de développement devra pousser notre pays vers un taux de croissance à deux chiffres dans les prochaines années. Sa valeur ajoutée dans la réduction du taux de chômage n'est plus à démontrer.

Par ailleurs, le projet de corridor de développement s'intègre bien à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) qui est notre nouveau cadre de référence à moyen terme en matière de développement. Nous entendons déployer toute l'énergie nécessaire pour la mise en œuvre effective des grands chantiers qu'elle contient. Il s'agit entre autres :

- d'augmenter le revenu moyen du Togolais de 3 à 4% par an au cours des cinq prochaines années ;
- de sortir le maximum de Togolais de la pauvreté ;
- de créer de nombreux emplois, notamment en faveur des jeunes d'ici à 2017 ;
- de réaliser une croissance économique autour de 7% en moyenne par an ;
- de veiller à une meilleure gouvernance de notre société, à plus de justice dans la répartition des fruits de la croissance et à la lutte contre la corruption.

Pour donner suite aux prescriptions de notre Constitution qui prône un développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional, le Gouvernement a déjà adopté une Politique nationale d'aménagement du territoire. Sa mise en œuvre nécessite, toutefois, l'adoption d'une loi-cadre.

Les quatre grands axes de la gouvernance Ahoomey-zunu 2 (suite)

Cette loi-cadre en projet mettra l'accent sur l'équité, notamment entre le milieu urbain et le milieu rural. Le territoire national et ses ressources doivent être rationnellement exploités. Une attention particulière sera accordée à la couverture équilibrée des besoins essentiels, pour permettre de retenir les populations rurales dans leur milieu de vie, en évitant ainsi les départs massifs des jeunes vers la ville et particulièrement vers la capitale.

Pour la mise en œuvre effective de cette politique, un partenariat de type contractuel sera institué entre l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile, les organisations syndicales, le secteur privé, les institutions sous-régionales et les partenaires au développement.

Un Fonds national d'aménagement du territoire sera créé dans le but de financer les activités liées à l'aménagement du territoire.

A l'instar du Code des investissements, des mesures telles que l'exonération temporaire de certains droits et taxes ou l'exemption temporaire du paiement du droit fiscal d'entrée sur les biens d'équipement ou les matériels et matériaux seront initiées afin d'inciter à l'investissement dans les milieux dits défavorisés.

Le développement agricole a bénéficié ces dernières années d'énormes investissements de la part de l'Etat et des partenaires techniques et financiers à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Dans cette dynamique, le Gouvernement a déployé d'importantes actions :

- au titre de la campagne agricole 2012, au total 42.000 tonnes d'engrais vivriers ont été mis à la disposition des producteurs;

- 48.345 tonnes d'engrais ont été mobilisées pour couvrir les besoins de 2013;

- près de 500 conseillers agricoles sont répartis dans toutes les régions du pays. Des dispositions ont été prises pour faciliter leur mobilité en leur fournissant des moyens de déplacement;

- les efforts de mécanisation seront intensifiés à travers la mise à la disposition des producteurs agricoles de plus de 60 tracteurs pour des opérations de préparation des sols.

- au niveau des produits de rente, 20.000 cabosses ont été distribuées aux producteurs de cacao au titre de la campagne 2012 et 40.000 cabosses seront produites pour couvrir 750 ha en 2013.

- la production cotonnière remonte. Elle est passée à 80.000 tonnes en 2012 avec une prévision de 119.000 tonnes en 2013.

Grâce à la maîtrise de l'eau, le développement des petits périmètres irrigués sera poursuivi avec l'objectif de réaliser un total de 500 ha pour l'année 2014. Les travaux d'aménagement de la plaine de Djablé dans la région Maritime vont démarrer tandis que ceux de la plaine du Mô dans la région Centrale, de la zone de Mission Tové et de la basse vallée du Mono dans la région Maritime vont se poursuivre.

Vers la fin de l'année 2014, le Gouvernement s'activera à démarrer les aménagements des bas-fonds de la Kara dans le cadre du PADAT (Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo).

Grâce au programme de relance agricole, le Togo a dégagé des excédents vivriers (céréales, tubercules, légumineuses) qui ont permis une fois de plus d'exporter vers certains pays voisins, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial.

Il faut noter à cet égard que la récompense décernée à Rome en juin dernier au Président de la République par la FAO pour les succès de notre pays dans la lutte contre la faim et la malnutrition est un signal fort qui doit nous inciter à intensifier les efforts pour éradiquer ces deux fléaux.

Nous y parviendrons en accordant un appui plus conséquent au secteur de l'élevage et de la pêche, en fournissant aux éleveurs un nombre suffisant de géniteurs améliorateurs pour accroître la productivité animale et en aménageant davantage les infrastructures piscicoles. Il est également prévu, la fourniture de 40 tonnes de provende et de 100.000 alevins subventionnés aux producteurs.

La réalisation de la croissance inclusive passe aussi par le développement de notre industrie touristique qui a besoin de prendre du contenu et donc de développer de plus fortes synergies avec la culture et l'artisanat. Le Gouvernement entend faire de la culture, à la fois, un vecteur pour le rayonnement de nos valeurs ainsi qu'un levier pour la croissance et la promotion économique et sociale. Il sera donc nécessaire de consentir davantage d'investissements structurants et d'accompagner les initiatives du secteur privé, pour tirer tout le potentiel de création de richesses et d'emplois dont les industries culturelles et l'artisanat sont aujourd'hui porteurs.

De même, les pôles culturels régionaux seront redynamisés, avec l'appui des collectivités locales, afin de contribuer à une meilleure valorisation de la diversité culturelle de nos terroirs. Les potentialités naturelles des différentes zones seront valorisées.

L'Etat travaillera également avec les acteurs sur toutes les mesures permettant une baisse des tarifs des transports aériens.

Je voudrais aussi parler des sports qui constituent aujourd'hui un enjeu éminemment politique, social et surtout économique. Nous n'avons d'autres alternatives que de nous inscrire résolument dans cette vision. C'est pourquoi, la politique gouvernementale visera à favoriser la création de centres de formation dans diverses disciplines, le renforcement du contrôle pour une gestion plus rigoureuse et transparente au sein des fédérations sportives.

Le Gouvernement veillera, à cet effet, à la mise en application effective des contrats d'objectifs et la formation adéquate des cadres techniques pour un meilleur encadrement et pour l'éclosion des talents dont regorge notre pays.

Gouvernance économique

L'assainissement des finances publiques

Chers invités,

La réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés nous imposent de poursuivre les réformes engagées dans le cadre de l'assainissement des finances publiques. Dans ce domaine, notre pays a déjà réalisé des progrès importants.

La mise en place d'organes de contrôle comme la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances, la réforme du système de passation des marchés publics, la restructuration des entreprises publiques et du secteur financier, la promotion du secteur privé, etc, en sont la meilleure illustration.

Ces réformes ont permis d'obtenir l'annulation d'une part importante du stock de la dette, et de soulager ainsi les finances publiques du paiement du service de la dette. Le Togo affiche aujourd'hui un taux d'endettement public de 45% contre une norme communautaire de 70%, donc une capacité d'endettement plus renforcée pour la reconstruction des infrastructures notamment.

En la matière, les efforts du Gouvernement consisteront à maintenir un cadre macroéconomique stable pour préserver la hausse des recettes fiscales et des recettes douanières que nous avons enregistrée ces dernières années.

Cependant, il convient de souligner que la croissance économique de notre pays, quoiqu'en hausse, demeure faible. Elle est projetée à 5,3% en 2013. La faible capacité d'exécution des investissements publics, le relâchement dans la mise en œuvre de certaines réformes en sont les cause et ont des effets négatifs sur notre économie.

Aussi le message de la dernière revue de mise en œuvre des réformes, tenue en début d'année, est-il sans ambiguïté : il faut des actions fortes, susceptibles de corriger les goulots d'étranglement, telle que la corruption, et de relancer les activités sectorielles à forte valeur ajoutée.

La lutte contre la corruption reste un défi de taille et le Gouvernement entend reprendre à son compte l'appel pressant lancé par le Président de la République en vue de convier tous nos concitoyens à la combattre vigoureusement.

En dépit des pesanteurs, nous avons réalisé dans ce domaine, des progrès encourageants. Notre pays a gagné en 2012 quinze places dans le classement de Transparency International en ce qui concerne l'indice de perception de la corruption dans le monde.

Mais il reste encore, sans doute, beaucoup de chemin à faire. Les prévarications et abus divers des agents et autres préposés de l'Etat continuent de miner l'administration publique. Il faut franchir un nouveau palier dans le domaine des sanctions prévues contre les auteurs de fraude et leurs complices. Mais ceci ne pourra se faire sans un cadre juridique adéquat, définissant clairement le fléau et les infractions assimilées tant dans le secteur public que privé. En la matière, le

Gouvernement entend accélérer le processus d'élaboration d'un projet de loi à soumettre très prochainement à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de la réforme de l'administration publique et de la modernisation de l'Etat, le Gouvernement a accompli des avancées significatives en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de l'Etat : adoption d'un statut général de la fonction publique, déplaçonnement des salaires et revalorisation de la valeur indiciaire, création de l'assurance maladie. De même, les normes juridiques et organisationnelles du fonctionnement des ministères ont été restaurées pour assurer un meilleur service aux usagers.

Le gouvernement entend poursuivre les efforts dans ce sens, tout en insistant sur les programmes d'administration électronique, de renforcement des capacités, d'allègement des procédures et formalités administratives et sur le programme de recours aux compétences de la diaspora.

La bonne gouvernance passe également par notre capacité à renforcer la prime au mérite et à la compétence dans l'accès aux tâches publiques et la désignation des serviteurs de l'Etat. La mise en place d'un système de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes dans tous les actes de gestion des affaires et des ressources publiques restera notre cheval de bataille.

L'assainissement de l'environnement économique et la bonne gouvernance imposent d'améliorer constamment le climat des affaires. Le Gouvernement s'y est attelé avec l'opérationnalisation du guichet unique pour les formalités de création d'entreprise afin de rendre plus facile, plus rapide et moins onéreuse la création d'entreprise au Togo et de faire de notre pays une destination privilégiée des investisseurs locaux et étrangers.

Désormais, trois formalités suffisent pour enregistrer une entreprise, dans un délai de 24 heures, sur le même site : l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ; la déclaration d'existence fiscale de l'entreprise ; l'inscription à la Caisse nationale de sécurité sociale.

L'enjeu actuel est de permettre à un plus grand nombre d'acteurs du secteur dit traditionnel de migrer progressivement vers le secteur formel.

Grâce aux progrès enregistrés, notre pays est cité parmi les économies qui ont connu une amélioration significative depuis 2005. La progression de 6 places dans le classement Doing Business 2013 de la Banque mondiale est une bonne illustration.

Le Togo doit devenir un véritable pôle d'attraction pour les investisseurs. Aussi le Gouvernement s'est-il résolument engagé dans la mise en place et l'exploitation d'un système d'information du guichet unique pour le commerce extérieur. Les études préalables réalisées orientent le Gouvernement vers la concession pour une période de dix ans, avec un tarif unique

Les quatre grands axes de la gouvernance Ahoomey-zunu 2(fin)

applicable aux usagers du Port.

III/ PARACHEVER LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET CONSTITUTIONNELLES

Mesdames et Messieurs,

Notre pays a ouvert depuis sept ans un vaste chantier de réformes institutionnelles et constitutionnelles dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique global (APG) signé en 2006.

Ces réformes dont le principe a été accepté par l'ensemble des parties prenantes de l'APG visent à consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Togo.

Dans ce domaine, des pas importants ont été franchis. Parmi les plus récents on peut citer, entre autres, l'adoption de la loi instituant le statut de l'opposition ainsi que la mise en œuvre effective, à l'occasion des législatives du 25 juillet 2013, des dispositions de la loi portant financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

De même, des institutions clefs telles que la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ont été recomposées et leurs prérogatives redéfinies pour tenir compte de la diversité des courants qui animent la vie politique nationale et pour rendre ces institutions plus fonctionnelles.

Quant à la Cour des comptes, elle est devenue fonctionnelle.

Comme chacun le sait, les réformes institutionnelles et constitutionnelles sont un sujet de débat passionné au sein de la classe politique nationale.

Le Gouvernement aura donc à cœur de prendre les mesures idoines pour poursuivre et parachever les réformes engagées afin de doter notre pays de tous les outils et d'un cadre adéquat pour le fonctionnement optimal de la démocratie et de l'Etat de droit.

Parmi les réformes prioritaires à finaliser figurent en bonne place :

- la réforme de la Cour constitutionnelle dont il conviendra de revoir en particulier les conditions de saisine ;
- la durée et la limitation du mandat présidentiel ;
- la nature du régime politique et
- la mise en place d'un Sénat.

Bien sûr, aucun sujet portant sur les institutions ne sera tabou.

Le gouvernement introduira le moment venu des projets de loi qui prendront en compte les acquis des discussions menées à travers les différents cadres de dialogue et de concertation politique, notamment le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC).

Ces réformes seront engagées sans arrière-pensées politiciennes. Elles devront également être menées sans passion et auront pour cadre essentiel l'Assemblée nationale. Les réformes seront essentiellement guidées par le souci de doter notre pays d'un dispositif institutionnel pérenne qui tienne compte

des aspirations profondes du peuple togolais et des exigences de la modernité.

Le Gouvernement poursuivra activement le processus de décentralisation engagé en vue de renforcer la démocratie à l'échelle locale et de créer une plus grande proximité entre les différentes autorités locales et leurs administrés.

Afin de donner un regain de légitimité aux autorités décentralisées et de susciter une plus grande adhésion des populations aux projets de développement économique et social conçus à l'échelon local, le Gouvernement organisera des élections locales dans les meilleurs délais possibles.

Mesdames et Messieurs,

L'esprit des réformes va beaucoup plus loin et couvre des domaines bien plus larges. L'esprit des réformes laisse des empreintes profondes dans tous les secteurs de la vie nationale où le Gouvernement est appelé à agir. L'enjeu est de maintenir le cap des mutations sociologiques profondes en cours au Togo. Ces mutations qui doivent nous conduire vers un « vivre autrement » pour tous les Togolais passent impérativement par la promotion active de principes et de valeurs universelles telles que la protection et la préservation de l'environnement et la défense inconditionnelle du respect des droits de l'homme.

Notre pays qui a souscrit aux principaux engagements internationaux visant à protéger notre environnement entend rester mobilisé pour la protection et la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie dans l'optique du développement durable. Ainsi les programmes visant la préservation de la biodiversité continueront à être considérés comme des secteurs prioritaires pour le Gouvernement.

Nous nous attacherons, dès lors, à poursuivre la lutte contre l'érosion côtière, contre la pollution, la surexploitation de nos ressources halieutiques et les trafics en tous genres qui mettent en péril la faune et la flore.

Pour ce qui est de la promotion des droits humains, l'Examen périodique universel auquel nous nous sommes prêtés de bonne grâce à plusieurs reprises à Genève, a permis de souligner les progrès encourageants que notre pays a réalisés dans ce domaine. Nous devons toutefois accélérer le rythme des réformes pour nous donner les moyens d'asseoir davantage la culture du respect des droits humains dans notre pays à travers la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat.

Dans cette optique, le parachèvement du processus de réforme de la justice au Togo permettra de réaliser de nouvelles avancées.

Je garde bon espoir que dès l'adoption du projet de nouveau code pénal et du projet de nouveau code de procédure, tous les acteurs du système judiciaire disposeront des outils nécessaires pour faire prévaloir en toute circonstance, les droits humains et le respect de la dignité humaine.

Le gouvernement entend renforcer ses

dispositifs sécuritaires afin de combattre efficacement l'insécurité dans nos villes et campagnes. Le récent recrutement de centaines de nouveaux agents pour le compte de la police nationale est un important pas dans ce sens.

La conjugaison de tous ces efforts déployés avec le concours de nos partenaires a redonné à notre pays ses lettres de noblesse sur la scène internationale.

Il nous appartient désormais de consolider tous ces acquis en travaillant de concert et en bonne entente avec toutes les nations du monde à travers une diplomatie active et résolument engagée en faveur du développement.

IV- PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ETRANGERE AXEE SUR LA PRESERVATION DE LA PAIX ET UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Mesdames et Messieurs,

Depuis son élection au Conseil de sécurité en qualité de membre non-permanent, notre pays a joué un rôle de premier plan à l'échelle internationale.

Les responsabilités que le Togo a ainsi été amené à exercer à ce titre nous imposent de rester engagés pour la défense des valeurs fondamentales qui guident l'action de la communauté internationale au sein des Nations Unies et des grands ensembles sous-régionaux.

Le prestige dont notre pays jouit à nouveau sur la scène internationale vient de l'affirmation sans équivoque de quelques principaux fondamentaux.

Le règlement pacifique des différends, la préservation de la paix et de la sécurité au sein de notre sous-région, au niveau continental et dans les autres parties du monde demeurent les principaux piliers sur lesquels la diplomatie togolaise entend se construire et se consolider.

Aussi, le Togo continuera-t-il, à promouvoir une approche concertée des problèmes du monde par son adhésion aux vertus du multilatéralisme et sa présence dans les organisations sous-régionales, continentales et planétaires.

C'est à travers ces cadres de solidarité et de partage que le Togo continuera à apporter sa contribution à l'effort collectif destiné à faire face aux défis nouveaux que sont la lutte contre la piraterie maritime, la criminalité transfrontalière organisée et le terrorisme sous toutes ses formes.

Dans cette perspective, le Togo, fidèle à ses idéaux de paix, renforcera, aux côtés des autres nations, sa participation aux multiples opérations de maintien de la paix dans la sous-région ouest africaine, sur le continent et ailleurs dans le monde.

S'agissant de la coopération sous-régionale et régionale, notre intime conviction, et le contexte international le démontre à suffisance, est que, sans un regroupement de nos Etats, il n'y a point de salut pour aucun pays africain, pris individuellement. Le Togo, notre pays, doit s'engager résolument dans la voie du renforcement de nos liens économiques, politiques et culturels avec nos voisins immédiats.

Le Togo est par ailleurs appelé à contribuer

activement, dans un esprit de prospérité partagée, à l'accélération du processus d'intégration régionale, par la facilitation de la libre circulation des personnes et des biens, conformément aux traités instituant l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, le Conseil de l'Entente, la ZACOP, etc.

Pour atteindre cet objectif, nous devons imprimer une nouvelle dynamique à la diplomatie togolaise et l'engager, en dehors de sa fonction traditionnelle de représentation, à s'impliquer davantage dans les actions visant le développement du pays, notamment à travers l'attraction des investissements directs étrangers, la recherche de financements innovants et de partenariats porteurs. C'est cette vision chère au Président de la République que véhicule la notion de « diplomatie du développement » à laquelle le Gouvernement souhaite désormais accorder une place plus importante.

Cette orientation, qui sera désormais davantage affirmée, nécessitera des actions concrètes le long de deux axes majeurs.

Ainsi, le Gouvernement entend, tout d'abord, consolider les partenariats traditionnels que notre pays a noués de longue date. Il s'attèlera également à préserver ceux qu'il a hérités de l'histoire et qui lui ont apporté un concours précieux dans la longue lutte qu'il a engagée pour recoudre le tissu social et relancer la machine économique après les soubresauts des années 90.

Mais, comme chacun le sait, le monde est en pleine mutation et un nouvel ordre mondial se dessine depuis quelques années, avec l'entrée en jeu et l'affirmation de plus en plus marquée de nouveaux pays émergents. L'économie et le développement étant devenus des champs majeurs de l'activité diplomatique, le Togo est déterminé à s'adapter à ces nouvelles réalités. Le Gouvernement entend, ensuite, coupler l'approfondissement des partenariats traditionnels avec une politique active d'ouverture vis-à-vis des pays émergents.

C'est en conciliant ces deux voies complémentaires que notre pays pourra construire une nouvelle page de sa coopération au développement à travers laquelle il pourra contribuer davantage à la construction d'un monde plus solidaire et plus propice à un développement équilibré de toutes les nations.

Pour ce faire, le Gouvernement restera mobilisé en vue :

- de soutenir activement la construction de grands ensembles sous-régionaux ;
- d'ouvrir et renforcer son cercle de coopération à de nouveaux partenaires économiques et commerciaux, notamment les pays émergents à travers un réseau diplomatique plus dense et plus dynamique dans un esprit gagnant-gagnant ;
- de promouvoir le recrutement des cadres togolais dans les institutions régionales et internationales notamment dans les sphères de décision.

... ■



29 Nov.
16 Déc.
2013

11^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

ORGANISATEUR

Sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République et sous l'égide du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, la 11^{ème} Foire Internationale de Lomé est organisée par la Direction du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé « TOGO 2000 » **du 29 Nov au 16 Déc 2013.**

ACTIVITES PHARES

- Exposition-Vente-Conférences-Démonstration-Dégustation-Visite guidée.
- Rencontres d'affaires :
 - + Séances B 2 B ;
 - + Rencontres Acheteurs-Vendeurs organisées par ECOBIZ CEDEAO.
- Journées nationales des pays et journées portes ouvertes sur les entreprises exposantes.
- Soirées Culturelles (prestation des artistes de la chanson, humoristes, groupes folkloriques, Nuit de la Foire, Défilés de mode...)

OPPORTUNITES

La 11^{ème} Foire Internationale de Lomé offre aux participants, plusieurs opportunités dont :

- La promotion des échanges de produits et services de tous les secteurs d'activité économique des pays aussi bien de la sous-région que des autres continents ;
- L'accroissement du niveau de l'activité commerciale entre les pays de la sous région ;

TARIFS

ESPACES	OPTIONS	TARIFS
Surface intérieure construite	Pavillon climatisé	60 000 FCFA/m ²
Surface intérieure nue	Pavillon climatisé	50 000 FCFA/m ²
Surface intérieure construite	Pavillon non climatisé	45 000 FCFA/m ²
Surface intérieure nue	Pavillon non climatisé	35 000 FCFA/m ²
Surface extérieure		30 000 FCFA/m ²
Espace shopping		25 000 FCFA/m ²

CETEF - LOME

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 30 38 48 / 22 35 07 27

Fax:(00228) 22 26 17 54

Site web: www.cetef.tg E-mail: ceteflome@cetef.tg